

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

***LA GESTION DES RISQUES BANCAIRE &
EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION
PRUDENTIELLE***

ANIMÉ PAR

***Directeur au sein de la Direction Générale de la Supervision
Bancaire-BCT***

06 & 07 JUILLET 2021

SIEGE DE L'IFBT

Tarif : 650 DT/ HT

(TVA 19%)



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

INTERET DE LA FORMATION

Depuis l'instauration de la première norme de solvabilité en 1988 établissant la relation entre les fonds propres des banques avec la quantité et la qualité de leurs risques, la réglementation prudentielle internationale n'a cessé de se développer au fil du temps en réponse non seulement au développement des marchés et à l'accélération de l'innovation financière, mais également à des crises financières remettant en cause certaines orientations et mettant l'accent sur de nouvelles typologies de risques.

Ainsi, l'évolution de la nature des risques bancaires et de leurs méthodes et outils d'appréciation, a amené le régulateur international à maintenir un processus continu d'ajustement de la réglementation prudentielle visant une meilleure couverture de ces risques.

De son côté, la Banque Centrale de Tunisie s'est inscrite dans cette logique évolutive courant la dernière décennie et a engagé un programme visant la convergence du cadre prudentiel tunisien vers les normes internationalement reconnues.

Ce programme s'est traduit par l'introduction de nouveaux risques dans la sphère de la solvabilité bancaire et l'ajustement de certaines méthodologies d'appréciation. D'autres réformes sont envisageables pour les années à venir qui introduiront, outre les impacts financiers attendus, des changements structurels au niveau de la façon avec laquelle les banques appréhendent leurs risques.

OBJECTIFS

Au terme de cette formation, les participants seront en mesure de :

- Connaître les évolutions récentes de la réglementation prudentielle internationale notamment en matière d'appréciation des risques et de solvabilité : de Bâle I à Bâle III
- Appréhender le processus de développement du cadre prudentiel tunisien dans l'objectif de convergence vers les standards internationaux.
- Maîtriser les approches d'appréciation et de mesure des risques de crédit, de marché et opérationnel.
- Maîtriser les aspects techniques de calcul des charges en fonds pour les risques de crédit, de marché et opérationnel
- Maîtriser les approches d'appréciation et de mesure des risques de liquidité et les apports de Bâle III dans ce sujet.
- Avoir une connaissance des prochains développements du cadre prudentiel à l'échelle internationale et leur impact sur le dispositif national.

PUBLIC CIBLE

Les cadres des établissements bancaires et financiers sont exclusivement concernés par cette formation, qui est destinée notamment aux :

- Cadres des départements risque (crédit, liquidité, marché, opérationnel)
- Cadres des départements ALM
- Les responsables reporting et leurs suppléants
- Cadres des structures chargées de la conformité
- Cadres de l'audit et de l'inspection

FORMATEUR

- Directeur au sein de la Direction Générale de la Supervision Bancaire-BCT
- Ayant participé à l'élaboration des textes réglementaires régissant l'activité bancaire (Loi bancaire, normes prudentielles de gestion des risques, contrôle interne, gouvernance, LAB/FT...)
- Longue expérience de formation pour différents établissements Financiers

PROGRAMME - JOURNEE DU 06 JUILLET 2021

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<p>Introduction :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Genèse et objectifs de la supervision bancaire○ Modèles de régulation bancaire <p>Cadre légal, réglementaire & opérationnel de la supervision bancaire en Tunisie</p> <p>Cadre opérationnel des relations avec le régulateur</p> <p>Evolution de la réglementation internationale : de Bâle I à Bâle III</p>
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	<p>Processus de convergence des normes tunisiennes vers les standards internationaux</p> <p>Reporting à la Banque Centrale de Tunisie</p> <ul style="list-style-type: none">● Diligences en matière d'organisation et de moyens● Reporting quantitatif● Reporting qualitatif <p>Normes prudentielles</p> <ul style="list-style-type: none">● Normes de solvabilité, de liquidité et de limites des risques● Normes qualitatives● Dispositif des sanctions

PROGRAMME - JOURNEE DU 07 JUILLET 2021

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	Risque de crédit <ul style="list-style-type: none">▪ Introduction▪ Mesure du risque de crédit : calcul des risques pondérés en approche standard▪ Mesure du risque de crédit : calcul des risques pondérés en approche IRB(notation interne)▪ Les réformes de Bâle III Risque de liquidité <ul style="list-style-type: none">▪ Définitions et typologie des risques de liquidité▪ Evolution du cadre prudentiel de gestion du risque de liquidité bancaire.▪ Les mesures du risque de liquidité<ul style="list-style-type: none">○ Liquidity Coverge Ratio (LCR)○ Net Stable Funding Ratio (NSFR)▪ Plan de liquidité d'urgence : conception, gouvernance et suivi.
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	Risques de marche <ul style="list-style-type: none">▪ Définitions et typologie des risques de marché▪ Notion du portefeuille de négociation▪ Calcul des exigences en fonds propres Risque opérationnel <ul style="list-style-type: none">▪ Définitions et typologie des risques opérationnels▪ Identification, évaluation et mesures des risques opérationnels▪ Cartographie des risques opérationnels

